



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 27 novembre 2019 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

| | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Madame Marlene Cordato, mairesse | Ville de Boisbriand |
| Monsieur Gilles Blanchette, maire | Ville de Bois-des-Filion |
| Monsieur Jean Comtois, maire | Ville de Lorraine |
| Monsieur Eric Westram, maire | Ville de Rosemère |
| Monsieur Guy Charbonneau, maire | Ville de Sainte-Anne-des-Plaines |
| Madame Sylvie Surprenant, mairesse | Ville de Sainte-Thérèse |

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2019-11-188

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 27 novembre 2019 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-189

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2019-11-190

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2019
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- i. Ville de Blainville : #1418-139 et #1423-27
 - ii. Ville de Boisbriand : #RV-1441-080, #RV-1441-081 et #RV-1599-1
 - iii. Ville de Rosemère : #801-49
 - iv. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-92
 - v. Ville de Sainte-Thérèse : #1200-59
- 5.2. **Résolution** – Adoption Règlement #19-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux glissements de terrain
- 5.3. **Résolution** – Adoption du document indiquant la nature des modifications suite à l'adoption du Règlement #19-01
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
- 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 27 novembre 2019
- 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 17 octobre au 27 novembre 2019
- 7.3. **Dépôt** – Rapport des États trimestriels au 30 septembre 2019
- 7.4. **Résolution** – Radiation des comptes à recevoir
- 7.5. **Résolution** – Mise en candidature et élection du préfet
- 7.6. **Résolution** – Mise en candidature et élection du préfet suppléant
- 7.7. **Résolution** – Nomination d'un 3^e membre pour le Comité administratif de la MRC
- 7.8. **Résolution** – Prévisions budgétaires 2020
- 7.9. **Résolution** – Adoption de la liste des nominations
- 7.10. **Résolution** – Nomination des membres du Comité consultatif agricole (CCA) – Catégorie producteurs et citoyen
- 7.11. **Résolution** – Nomination d'un membre au CA de la CMM
- 7.12. **Résolution** – Adoption du calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année 2020
- 7.13. **Résolution** – Octroi de mandat à Claude Thibault – Support informatique
- 7.14. **Résolution** – Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente avec le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ))
- 7.15. **Résolution** – Nomination d'un Coordonnateur(trice) du Service de développement économique et d'entrepreneuriat
8. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
9. GOUVERNANCE - MRC
10. DEMANDE D'APPUI
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-191

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2019

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 16 octobre 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2019-11-192

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville, Boisbriand, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-
Thérèse

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Boisbriand, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-139 et #1423-27, Boisbriand : #RV1441-080, #RV-1441-081 et #RV-1599-1, Rosemère : #801-49, Sainte-Anne-des-Plaines : #860-92 et Sainte-Thérèse : #1200-59 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Blainville
#1418-139

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Permettre** deux usages additionnels dans une habitation unifamiliale, lorsque le 2^e usage est un logement supplémentaire intergénérationnel;
- **Permettre** la sous-classe d'usage «C4-03-02 Service de bien-être, d'entraide ou de charité excluant les activités liées au culte» dans la zone I-574;
- **Insérer** certaines dispositions sur les conditions à respecter pour chacun des usages conditionnels.

Blainville
#1423-27

PIIA : Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Ajouter** des objectifs et des critères applicables à un usage de la classe «Habitation 4» dans la zone C-154.

Boisbriand
#RV-1441-080

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage RV-1441 afin de :

- **Supprimer** dans les zones d'application, l'obligation pour les usages de vente de véhicules neufs par un concessionnaire automobile et de services connexes, d'être contigus à une emprise d'autoroute;
- **D'ajouter** à la grille des usages et normes une note particulière indiquant : «concessionnaire automobile et de services connexes (parmi les services connexes se trouvent la location, la vente de véhicules usagés, l'entretien esthétique, la vente et la pose de pneus, de vitres d'autos, d'équipements audio et la réparation)».



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Boisbriand #RV-1441-081

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage RV-1441 afin de :

- **Modifier** les dispositions concernant les distances des marges avant, latérales et arrière des bâtiments de la zone R-3 483;
- **Insérer** des normes pour les classes d'usages de résidence unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale applicables à une certaine tenure de bâtiments de la zone R-3 483;
- **Remplacer** le nombre d'étages maximal passant de 4 à 6 étages pour la zone R-3 483;
- **Remplacer** le nombre maximal de logements passant de 8 à 24 logements pour la zone R-3 483.

Boisbriand #RV-1599-1

PAE : Règlement modifiant le Règlement RV-1599 sur les plans d'aménagement d'ensemble en ce qui a trait au nombre de logements dans la zone R-3 483 afin de :

- **Remplacer**, dans le paragraphe 4^o, du nombre «8» par le nombre «24».

Rosemère #801-49

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les amendes applicables concernant le chapitre 12 «Dispositions applicables aux arbres».

Sainte-Anne-des-Plaines #860-92

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 860 de zonage afin de :

- **Modifier** la définition du terme conteneur semi-enfoui à matières résiduelles et le retrait des mots : «à matières résiduelles» au terme *conteneur semi-enfoui à matières résiduelles* au tableau des usages, bâtiments et constructions autorisés dans les cours;
- **Remplacer** les dispositions relatives aux semi-enfouis à matières résiduelles par une nouvelle et ajouter le terme *conteneur semi-enfoui* au tableau des usages, bâtiments et constructions autorisés dans les cours;
- **Ajouter** les dispositions concernant les *conteneurs* semi-enfouis.

Sainte-Thérèse #1200-59

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1200 et ses amendements afin de :

- **Agrandir** la zone commerciale C-358 à même une partie de la zone résidentielle H-310;
- **Modifier** la grille des usages et des spécifications de la zone C-358 en y ajoutant l'usage spécifiquement permis C8-01-03 (Vente au détail de cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route).

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

2019-11-193

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse soit les règlements : Blainville : #1418-139 et #1423-27, Boisbriand : #RV1441-080, #RV-1441-081 et #RV-1599-1, Rosemère : #801-49, Sainte-Anne-des-Plaines : #860-92 et Sainte-Thérèse : #1200-59 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET : Adoption Règlement #19-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement numéro 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU l'adoption de l'orientation gouvernementale en 2016 visant à assurer la sécurité des personnes et des biens par une meilleure gestion des risques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles;

ATTENDU QUE le ministre, en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, peut au moyen d'un avis motivé et pour des raisons de sécurité publique, demander des modifications au Schéma en vigueur;

ATTENDU QU'un tel avis de modification a été transmis par le ministre à la MRC en date du 27 avril 2016;

ATTENDU QUE cette modification consiste à intégrer au Schéma de la MRC, une nouvelle cartographie et un nouveau cadre normatif relatif aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit, en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier son Schéma d'aménagement et de développement dans les 90 jours qui suivent la signification de l'avis du ministre;

ATTENDU QUE durant cette période, la MRC a :

- Consulté ses villes constituantes et concernées sur les tenants et aboutissants de l'avis ministériel;
- Tenue de nombreuses rencontres tant techniques que politiques avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, du ministère de la Sécurité publique ainsi que du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification;
- Entamé un long processus de négociation avec les entités gouvernementales concernées tant sur la question de la méthodologie utilisée, de la spécificité



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

distinctive régionale des zones RA1 construites, des mesures de protection qui étaient au départ absentes et de leur financement, de la mécanique des séances d'information, ainsi que sur les impacts socio-économiques de la nouvelle cartographie et son cadre normatif;

- Fait savoir aux entités gouvernementales concernées, notamment au MAMH, que le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC constitue un contrat moral et interinstitutionnel qui a reçu les certificats de conformité respectivement en 2005 et 2014 afin, entre autres, de permettre le développement urbain et résidentiel dans les villes constituantes et selon les règles en vigueur;
- Insisté sur le fait que plusieurs propriétés vont désormais se retrouver dans une zone de contraintes selon la méthodologie déployée;

ATTENDU QU'à la suite des pourparlers, la MRC a demandé aux ministères impliqués, des rencontres de travail afin d'identifier des solutions adaptées au territoire, particulièrement dans les secteurs construits touchés par les zones RA 1 (sommet et base);

ATTENDU QUE ces secteurs sont identifiés à titre préventif, à la demande du gouvernement, car ils sont susceptibles de subir les contrecoups d'un éventuel évènement de glissement de terrain;

ATTENDU QUE la majorité de ces secteurs construits sont à des fins résidentielles et que la majorité des travaux et interventions y sont autorisés. Seules, certaines interventions spécifiques y sont prohibées;

ATTENDU QU'avant 2016 ces secteurs construits n'étaient pas identifiés comme faisant partie de zones de contraintes;

ATTENDU les nombreuses rencontres tant techniques que politiques avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du ministère de la Sécurité publique ainsi que du ministère des Transports, afin d'identifier des solutions adaptées au territoire dans le respect du document d'orientation;

ATTENDU QU'une solution visant à définir les secteurs construits dans les zones RA 1 (sommet et base) comme étant des secteurs construits au pourtour des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain a été proposée, et ce, considérant que le cadre normatif inclut aux orientations gouvernementales ne prévoit pas de restrictions importantes justifiant une identification à titre de contrainte;

ATTENDU QUE cette solution qui a été, dans un premier temps jugée conforme aux orientations gouvernementales, a été par la suite non acceptée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le gouvernement a pris l'engagement auprès de la MRC d'effectuer des travaux de stabilisation permettant de venir réduire de façon significative les zones RA-1;

ATTENDU QU'un montant de 5 M\$ est en réserve au ministère pour amorcer les travaux;

ATTENDU QUE le montant des travaux est estimé entre 22 et 32 M\$ et ne vise qu'une partie des secteurs situés en zone RA-1;

ATTENDU QU'un engagement du gouvernement pour financer à hauteur de 70% à 72% du coût réel des travaux;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la MRC exige des solutions pour les secteurs non visés par les travaux de stabilisation qui ont été priorisés par les entités gouvernementales compétentes;

ATTENDU QUE le début des travaux est conditionnel à l'adoption par la MRC du règlement visant à intégrer au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, la nouvelle cartographie et le cadre normatif relatif aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit, en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier son Schéma d'aménagement et de développement dans les 90 jours qui suivent la signification de l'avis du ministre;

ATTENDU QUE le délai de 90 jours a expiré en 2016;

ATTENDU QU'une entente s'est concrétisée en avril 2019;

ATTENDU l'échange téléphonique entre le directeur général de la MRC, M. Kamal El-Batal et le sous-ministre adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à l'habitation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Daniel A. Gaudreau, et qu'à la demande de ce dernier, la MRC devrait faire une demande d'un nouveau délai;

ATTENDU l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le ministre peut accorder un nouveau délai, à la demande de l'organisme compétent, de la municipalité ou de la Commission en défaut, selon les conditions qu'il détermine;

ATTENDU QU' à la séance du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville tenue le 10 juillet 2019, a été adoptée la résolution 2019-07-136 demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'accorder un nouveau délai en regard de l'article 53.12 et 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour l'intégration au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC la nouvelle cartographie et le nouveau cadre normatif relatif aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain de sorte que la MRC puisse respecter les délais d'échéanciers convenus avec l'ensemble des partis depuis avril 2019;

ATTENDU QU'en date du 25 juillet 2019 la MRC a reçu la lettre du ministère accordant à la MRC un nouveau délai expirant le 10 janvier 2020 pour adopter le règlement modifiant son Schéma d'aménagement afin d'intégrer la cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le présent Règlement modifiant le Schéma d'aménagement peut être adopté directement par le conseil et n'est pas soumis à une assemblée publique de consultation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement #19-01 a été dûment donné à une séance du conseil de la MRC tenue le 21 août 2019;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Règlement #19-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'intégrer la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-194

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications suite à l'adoption du Règlement #19-01

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement #19-01 a été dûment donné à une séance du conseil de la MRC tenue le 21 août 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le présent Règlement modifiant le Schéma d'aménagement peut être adopté directement par le conseil et n'est pas soumis à une assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE la MRC adopte le règlement #19-01 «Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.»

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document intitulé «Document indiquant la nature des modifications à être apporté par les 7 villes constituantes de la MRC» suite à l'entrée en vigueur du Règlement #19-01, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-195

OBJET : Liste de la correspondance au 27 novembre 2019

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 27 novembre» est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-11-196

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 17 octobre au 27 novembre 2019

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 17 octobre au 27 novembre 2019 inclusivement, répartis comme suit : 95 102.50 \$ payés 174 948.15 \$ à payer pour un grand total de 270 050.65 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2019-11-197

OBJET : Rapport des États trimestriels au 30 septembre 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil « l'État financier trimestriel au 30 septembre 2019 ».

2019-11-198

OBJET : Radiation des comptes à recevoir

ATTENDU la liste des comptes à recevoir à radier totalisant 5 995.21\$ présentée au conseil en annexe A à la présente résolution avec des explications fournies par le directeur général;

ATTENDU la convention de partage des actifs et des passifs conclue entre la MRC de Thérèse-De Blainville et la Société de développement économique de Thérèse-De Blainville (SODET) lors de l'adoption de la Loi 28 et le transfert des actifs et passifs en date du 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu du Code civil, les créances se prescrivent par trois ans de leur date d'échéance et que les comptes à recevoir provenant de la SODET se trouvent dans cette situation;

ATTENDU QUE les comptes à recevoir à radier ont fait l'objet d'une provision pour mauvaises créances de 5 995.21\$ qui a été enregistrée aux livres de la MRC en date du 31 décembre 2018.

ATTENDU QUE la liste des mauvaises créances ci-après :

| | Date de facturation | # Facture | \$ |
|---|------------------------------------|-----------------------------|----------|
| 1 | 9 déc. 2015 | 2680 et 2681 (SODET) | 218.46 |
| 2 | 2 nov. 2015 | 2624 (SODET) | 1 839.60 |
| 3 | 26 janv. 2016 | 2746 (SODET) | 5.00 |
| 4 | Antérieure au 30 septembre 2016 | Contrat de vente (SODET) | 3 449.25 |
| 5 | 2018-12-17 | 17038 | 482.90 |
| | | | 5 995.21 |

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville procède à la radiation des comptes à recevoir de 5 995.21\$ telle que présentée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2019-11-199

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

OBJET : Mise en candidature et élection du préfet

ATTENDU l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) le secrétaire-trésorier déclare la séance ouverte et, agissant à titre de président d'élection, demande des candidatures pour le poste de préfet :

ATTENDU QU'une seule candidature est déposée, soit celle de monsieur Richard Perreault, maire de Ville de Blainville;

ATTENDU qu'aucune autre proposition de mise en nomination n'est déposée, et que monsieur Richard Perreault se déclare disponible et accepte la mise en nomination au poste de préfet, monsieur Kamal El-Batal, président d'élection, suggère donc de clore la période de mise en candidature;

ATTENDU QUE monsieur Richard Perreault soit mis en nomination au poste de préfet.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand

et appuyé unanimement

QUE, le président d'élection déclare monsieur Richard Perreault, maire de Ville de Blainville, élu par acclamation au poste de préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un terme de deux (2) ans;

QUE monsieur Richard Perreault est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, tous les chèques et effets bancaires à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville avec le directeur général et secrétaire-trésorier, le tout, conformément aux pouvoirs prévus à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-271).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-200

OBJET : Mise en candidature et élection du préfet suppléant

ATTENDU l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) le secrétaire-trésorier déclare la séance ouverte et, agissant à titre de président d'élection, demande des candidatures pour le poste de préfet suppléant;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Guy Charbonneau, maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à titre de préfet suppléant est accompli du 29 novembre 2017 au 27 novembre 2019;

ATTENDU QU'une seule candidature est déposée, soit celle de madame Sylvie Surprenant, mairesse de Ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU qu'aucune autre proposition de mise en nomination n'est déposée, et que madame Sylvie Surprenant se déclare disponible et accepte la mise en nomination au poste de préfète suppléante, monsieur Kamal El-Batal, président d'élection, suggère donc de clore la période de mise en candidature;

ATTENDU QUE madame Sylvie Surprenant soit mise en nomination au poste de préfète suppléante.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

et appuyé unanimement

QUE, le président d'élection, monsieur Kamal El-Batal, déclare madame Sylvie Surprenant, mairesse de Ville de Sainte-Thérèse, élue par acclamation au poste de préfète suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un terme de deux (2) ans;

QUE madame Sylvie Surprenant est autorisée à remplir les fonctions du préfet en l'absence de celui-ci ou pendant que la charge du préfet est vacante;

QUE madame Sylvie Surprenant est autorisée, en l'absence du préfet, à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, tous les chèques et effets bancaires à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville avec le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-201

OBJET : Nomination d'un 3^e membre pour le Comité administratif de la MRC

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a constitué en 1983 un Comité administratif composé de trois membres nommés, soit le préfet, le préfet suppléant et un autre membre du conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office dudit comité administratif;

ATTENDU QU'un troisième membre doit être nommé par résolution;

ATTENDU QU'il est proposé que monsieur Gilles Blanchette, maire de Ville de Bois-des-Filion soit mis en candidature au poste de membre du Comité administratif de la MRC;

ATTENDU QU'aucune autre candidature n'est déposée et que monsieur Gilles Blanchette se déclare disponible et accepte la mise en nomination;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

et appuyé unanimement

QUE monsieur Gilles Blanchette, maire de Ville de Bois-des-Filion, soit et est nommé membre du Comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un mandat de 2 ans, et ce, à compter du 27 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-202

OBJET : Prévisions budgétaires 2020

ATTENDU la présentation des prévisions budgétaires de 2020, les échanges entre les membres du conseil et les explications fournies par le directeur général lors du Lac à l'épaule de la MRC du 7 novembre dernier;

ATTENDU les recommandations du directeur général ci-après :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

LES PRÉVISIONS EN 2020

- Revenus prévisionnels sont estimés à 3 717 300 \$
- Charges prévisionnelles sont estimées à 3 717 300 \$

LES SOURCES DES REVENUS EN 2020

| | |
|--|---------------------|
| Quotes-parts | 988 100 \$ |
| Transferts | 2 523 900 \$ |
| Services rendus et autres | 148 300 \$ |
| Intérêts | 57 000 \$ |
| Total des revenus prévisionnels | 3 717 300 \$ |

LA COMPOSITION DES CHARGES PRÉVISIONNELLES EN 2020

| | |
|--|---------------------|
| Urbanisme, environnement et bioalimentaire | 313 800 \$ |
| Sécurité publique | 494 300 \$ |
| Transport et infrastructures | 33 000 \$ |
| Culture et patrimoine | 217 800 \$ |
| Logement social, habitation et développement sociocommunautaire | 493 500 \$ |
| Affaires régionales, métropolitaines et nationales | 245 900 \$ |
| Développement économique et entrepreneuriat | 498 000 \$ |
| Administration générale | 557 600 \$ |
| Rémunération et charges sociales | 863 400 \$ |
| Total des charges prévisionnelles | 3 717 300 \$ |

**LES PRÉVISIONS DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) DÉJÀ INCLUSES
DANS LES PRÉVISIONS EN CI-HAUT - 2020**

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Revenus | |
| Intérêts sur prêts | 17 800 \$ |
| Intérêts sur placements | 26 700 \$ |
| | 44 500 \$ |
| Charges | |
| Publicité et promotion | 5 000 \$ |
| Revenus nets prévisionnels | 39 500 \$ |

LES QUOTES-PARTS DES VILLES EN 2020

| Villes | Fonctionnement | Développement économique | Cauca répartition appels d'urgence | TOTAL |
|-------------------------|-------------------|--------------------------|------------------------------------|-------------------|
| Blainville | 56 600 \$ | 121 700 \$ | 92 000 \$ | 270 300 \$ |
| Boisbriand | 56 500 \$ | 76 000 \$ | 41 600 \$ | 174 100 \$ |
| Bois-des-Filion | 56 500 \$ | 17 300 \$ | 15 200 \$ | 89 000 \$ |
| Lorraine | 56 500 \$ | 20 800 \$ | 15 300 \$ | 92 600 \$ |
| Rosemère | 56 500 \$ | 30 500 \$ | 22 200 \$ | 109 200 \$ |
| Sainte-Anne-des-Plaines | 56 500 \$ | 28 200 \$ | - | 84 700 \$ |
| Sainte-Thérèse | 56 500 \$ | 70 500 \$ | 41 200 \$ | 168 200 \$ |
| TOTAL | 395 600 \$ | 365 000 \$ | 227 500 \$ | 988 100 \$ |

ATTENDU les orientations de la MRC de Thérèse-De Blainville en matière de partenariat et de soutien auprès des acteurs du milieu;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la mise à niveau des conditions de travail des employés de la MRC en matière de salaires, de vacances, de frais de formation et de représentation, suite au passage des emplois contractuels à durée déterminée vers un emploi à durée indéterminée et aux explications fournies par la direction générale lors du Lac à l'épaule du 7 novembre 2019 ;

ATTENDU les objectifs de la MRC de Thérèse-De Blainville à atteindre en matière d'aménagement et de développement de son territoire.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
et appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires de la MRC pour 2020 telles qu'ont été expliquées et présentées par monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le mode de facturation des quotes-parts pour le développement économique soit maintenu pour la durée du Pacte fiscal 2020-2024 incluant un bonus de 95 K\$/année;

QU'un crédit équivalent à 3 214 \$ par ville/année en rapport avec les quotes-parts relatives au volet culturel soit appliqué durant toute la durée du Pacte fiscal 2020-2024;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des villes membres le montant des quotes-parts applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-203

OBJET : Adoption de la liste des nominations

ATTENDU les orientations des membres du conseil de la MRC lors du Lac à l'épaule de 2019;

ATTENDU la liste des nominations ci-après :

| Association ou organisme | Représentants délégués et substituts | Durée du mandat |
|--|--|------------------------|
| Table Action Culture | Présidente : Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse Vice-Président : Monsieur Eric Westram, maire Ville de Rosemère | 2 ans |
| Comité consultatif agricole | Président : Monsieur Guy Charbonneau, maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Délégué : Monsieur Richard Perreault, maire Ville de Blainville Déléguée : Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand MRC : Catherine Marcotty, coordonnatrice à l'aménagement du territoire et de l'environnement | 2 ans |
| Bureau des délégués pour les cours d'eau | Monsieur Richard Perreault, maire Ville de Blainville Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand Monsieur Guy Charbonneau, maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines | 2 ans |



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

| | | |
|---|---|-------|
| Comité de Sécurité incendie | Présidente : Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand Vice-Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion Coordonnateur : Monsieur Maxime Gendron MRC : Monsieur Kamal El-Batal, directeur général | 2 ans |
| Comité mesures d'urgences | Présidente : Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand Vice-Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion Coordonnateur : Monsieur Francis Lanouette MRC : Monsieur Kamal El-Batal, directeur général | 2 ans |
| Consortium Jeunesse | Déleguée : Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse | 2 ans |
| Table de concertation sur la Pauvreté | Déleguée : Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse Remplaçante : Madame Amélie Morel, conseillère au développement économique et entrepreneuriat | 2 ans |
| Le Parc Régional Le P'tit Train du Nord | Délegué élu : Monsieur Eric Westram, maire Ville de Rosemère Délegué non-élu : Monsieur Patrick Brunette, directeur - Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire de Ville de Blainville Délegué substitut non-élu : Monsieur Christian Schryburt, directeur général de Ville de Lorraine | 2 ans |
| COBAMIL | Délegué : Monsieur Kevin Renière, conseiller Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Délegué : Monsieur Jean-François Pinard, conseiller Ville de Blainville | 2 ans |
| ÉcoNature | Déleguée : Madame Catherine Marcotty, coordonnatrice à l'aménagement du territoire et de l'environnement | 2 ans |
| Affiche directionnelle Sous-Comité | Monsieur Guy Charbonneau, maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Madame Isabelle Hardy, Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Monsieur Denis Lechasseur, Ville de Boisbriand Monsieur Nicola Cardone, Ville de Sainte-Thérèse Madame Félicie Lamy, Ville de Blainville Madame Annie Renaud, Circuit du patrimoine gourmand Madame Marie-Claude Granger, Tourisme Basses-Laurentides Madame Élise Martineau, Table de concertation bioalimentaire des Laurentides Mesdames Amélie Morel et Catherine Marcotty, MRC de Thérèse-De Blainville | |
| Odyscène | Madame Nicole Ruel, conseillère Ville de Blainville | 2 ans |



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

| | | |
|---|---|-------|
| | Monsieur Eric Rémy, conseiller Ville de Boisbriand Madame Ginette Gagné Stocklosa, conseillère Ville de Bois-des-Filion | |
| Le Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides | Délégué : Monsieur Jean Comtois, maire Ville de Lorraine | 2 ans |
| Fonds local d'investissement | Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion Vice-présidente : Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse Monsieur Pierre Maisonneuve, Entreprise Charles Maisonneuve Monsieur Stéphan Charron, Fenêtre Magistral Madame Suzanne Grégoire, RBC Monsieur Stéphane Giguère, FDJUL Monsieur Jean Fontaine, Vitrierie JL Madame Kristal Bouvry, Madame Stéphanie Gingras, AGAB Sans droite de vote Monsieur Francis Boutin, conseiller du Ministère de l'Économie et de l'Innovation Monsieur Steve Mitchell, coordonnateur au développement économique et entrepreneuriat, MRC de Thérèse-De Blainville Monsieur Kamal El-Batal, directeur général, MRC de Thérèse-De Blainville | 2 ans |
| Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) | Monsieur Richard Perreault, maire Ville de Blainville | 2 ans |
| Montréal International | Déléguée : Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse | 2 ans |
| Office d'habitation de Thérèse-De Blainville | Délégué : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion | 2 ans |
| Fonds d'économie sociale et de développement durable | Présidente : Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse Trois entrepreneurs économie sociale : Madame Mona Beaulieu, FCAM, Monsieur Marc-André Caron, Coopération de solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides et Monsieur Steve Chartand de Palette FGL et un représentant du milieu des affaires, Madame Cynthia Kabis, CCITB | 2 ans |
| Table de concertation des ICI | Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand Monsieur Eric Westram, maire Ville de Rosemère | 2 ans |
| Comité des Milieux humides et hydriques | Monsieur Guy Charbonneau, maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines | 2 ans |
| Table régionale de l'énergie | Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand | 2 ans |

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

et appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les membres du conseil entérinent ladite liste des nominations du 27 novembre 2019 au 27 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-204

OBJET : Nomination des membres du Comité consultatif agricole (CCA) –
Catégorie producteurs et citoyen

ATTENDU l'article 148.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui précise la composition du Comité consultatif agricole;

ATTENDU la liste ci-après des noms des producteurs agricoles proposés par l'UPA Basses-Laurentides UPA Outaouais-Laurentides :

- Gabrielle Tanguay, Sainte-Anne-des-Plaines
- Denis Leguerrier, Blainville
- Vincent Guénette, Sainte-Anne-des-Plaines
- France Majeau, Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville doit choisir quatre noms des huit proposés pour son CCA;

ATTENDU QUE madame Catherine Dubeau, citoyenne de la Ville de Boisbriand, manifeste son intérêt de s'impliquer au niveau du CCA de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
et appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC retienne les noms suivants :

- Gabrielle Tanguay, Sainte-Anne-des-Plaines
- Denis Leguerrier, Blainville
- Vincent Guénette, Sainte-Anne-des-Plaines
- France Majeau, Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le directeur général de la MRC communique les noms des producteurs agricoles retenus à madame Manon Vial, agr., agente de la vie syndicale - UPA Outaouais – Laurentides;

QUE le conseil de la MRC accepte la nomination de madame Catherine Dubeau, citoyenne de Boisbriand, à titre de membre du CCA;

QUE cette nomination demeure en vigueur jusqu'au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2019-11-205

OBJET : Nominatión d'un membre au CA de la CMM

ATTENDU QU'en vertu du Chapitre C-37.01 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* dont la Section II précisant la composition et le fonctionnement de cette dernière;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Richard Perreault, maire de Ville de Blainville et préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, pour siéger au CA de la CMM dont le poste est occupé présentement par madame Marlene Cordato, mairesse de Ville de Boisbriand;

ATTENDU l'intérêt manifesté par madame Marlene Cordato, mairesse de Ville de Boisbriand, pour siéger au CA d'EXO dont le poste est occupé présentement par monsieur Richard Perreault, maire de Ville de Blainville et préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE la loi qui régit la composition et le fonctionnement d'EXO ne permet pas qu'un membre de son CA siège également au CA de la CMM;

ATTENDU QUE la désignation des membres du conseil d'administration de la CMM qui, conformément aux articles 10 et 11 du Chapitre C-37.01 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, doit être faite par la municipalité régionale de comté;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

et appuyé unanimement

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désigne monsieur Richard Perreault, maire de Ville de Blainville et préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, comme membre désigné pour siéger au CA de la CMM et que cette désignation entre en vigueur dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-206

OBJET : Adoption du calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année 2020

ATTENDU QU'en vertu des articles 148 et 148.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
et appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville pour 2020 :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

| DATE | HEURE |
|----------------------|-------|
| 29 janvier | 15h30 |
| 19 février | 15h30 |
| 25 mars | 15h30 |
| 22 avril | 15h30 |
| 20 mai | 15h30 |
| 17 juin | 15h30 |
| 8 juillet | 15h30 |
| 26 août | 15h30 |
| 23 septembre | 15h30 |
| 21 octobre | 15h30 |
| 25 novembre (budget) | 15h30 |
| 16 décembre | 15h30 |

QUE les séances du conseil se déroulent au siège social de la MRC sis au 201, boulevard du Curé Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6;

QUE la prochaine date du Lac à l'épaule sera le 5 et 6 novembre 2020;

QUE le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier (art. 148.0.1. du C.M.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-207

OBJET : Octroi de mandat à Claude Thibault – Support informatique

ATTENDU QUE c'est HGP technologies inc. (Résolution #2016-04-081) qui a toujours agi à titre de conseiller en informatique pour la MRC de Thérèse-De Blainville, et ce du 13 avril 2016 au 30 novembre 2019;

ATTENDU QUE monsieur Richard Perreault de HGP Technologies ne peut pas continuer de servir la MRC à titre de conseiller ponctuel en informatique, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2019;

ATTENDU QUE la MRC se doit de contracter les services-conseils en informatique;

ATTENDU l'offre de service de monsieur Claude Thibault, son expertise et son acceptation d'agir et d'intervenir à titre de conseiller ponctuel en informatique pour la MRC de Thérèse-De Blainville, et ce, pour assurer la mise à jour, l'entretien et le suivi du parc informatique à compter du 27 novembre 2019;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2020 pour ce poste;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
et appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE les membres du conseil de la MRC :

- Retiennent les services de monsieur Claude Thibault à titre de conseiller en informatique;
- Allouent, comme prévu au budget de 2020, un montant de 12 K\$ selon le principe d'une banque d'heures forfaitaires;



N° de résolution
ou annotation

2019-11-208

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Recommandent au directeur général de signer une entente de confidentialité et de service avec monsieur Claude Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET : Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente avec le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ)

ATTENDU la relance par le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) du programme de partenariat territorial visant la création, la promotion et la diffusion artistique en collaboration avec toutes les collectivités du Québec, et ce, de 2020 à 2023;

ATTENDU les retombées positives dudit programme (2016-2019) sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville en termes de nombre des artistes bénéficiaires et de retour sur investissement;

ATTENDU les orientations prises par les membres du conseil de la MRC lors du dernier Lac à l'épaule à savoir :

- Renouvellement de l'entente pour une durée de 3 ans avec le CALQ;
- La contribution de la MRC dans le cadre de ce programme sera plutôt de 15 K\$/an sur la période de 2020-2023;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2020;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
et appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une nouvelle entente avec le CALQ pour la période 2020-2023;

QUE la contribution financière de la MRC sera de 15 K\$/an pour la période 2020-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-209

OBJET : Nomination d'un Coordonnateur(trice) du Service de développement économique et d'entrepreneuriat

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
et appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville nomme, monsieur Steve Mitchell, au poste de Coordonnateur du Service de développement économique et d'entrepreneuriat, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020;

QUE désormais la Direction de développement économique et d'entrepreneuriat devient le Service de développement économique et d'entrepreneuriat;

QUE le conseil autorise la proposition du directeur général de la MRC quant à la rémunération du Coordonnateur du Service de développement économique et d'entrepreneuriat;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE ces ajustements entrent en vigueur dès 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-210

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

DE lever la présente réunion à 15h45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

27 novembre 2019

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2019-11-188 à 2019-11-210 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 27 novembre 2019.

Émis le 27 novembre 2019 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier